

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de décembre à huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSÉ, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean-Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRENCE, Jean-Marc PUJOLREU, Yannick ANSEL.

Absents : Absents : Michel LANFRAY, Bernadette GUINET(procuration à Didier JULLIAN-DESAYES, Laëtitia GUILLAUME.

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

1- INTERCOMMUNALITÉ

1.1 – Convention de partage de la taxe d'aménagement

Le Maire explique que le conseil communautaire du 13 février 2025 a entériné l'adoption du Pace Financier, Fiscal et de Solidarité (PFFS). Ce pacte met en place le partage de la Taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activité. Cette taxe fait désormais l'objet d'un versement à hauteur de 80% sur les zones d'activité sous compétence intercommunale. Pour la commune de Saint-Ondras, la zone de Buclas est seule concernée. Sur la ZA, les travaux et l'entretien sont pris en charge par les VDD. Il est donc logique qu'ils récupèrent la TAM à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE** le Maire à signer la convention de partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté de communes les Vals du Dauphiné

Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Suffrages exprimés : 12
Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstentions : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 19 janvier à 20 heures en mairie.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	